



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 10 au 14 décembre 2018

LE COLLÈGE DES COMMISSAIRES APPROUVE LES MODIFICATIONS DES DIFFÉRENTIELS D'OCTROI DE MER DEMANDÉES PAR LES RÉGIONS DANS LE CADRE DE SON RAPPORT À MI PARCOURS

Le Collège des Commissaires de la Commission européenne a approuvé ce jeudi 13 décembre l'ensemble des modifications concernant la Décision du Conseil relative au régime de l'octroi de mer proposées par les régions, dans le cadre de son examen à mi-parcours. À titre de rappel, ce régime donne aux régions ultrapériphériques françaises le droit d'autoriser un différentiel de taxation pour certains produits soumis à l'octroi de mer. Tous les différentiels négociés, soit 83 codes, ont été acceptés, deux codes ayant été retirés au cours des négociations. Pierre Moscovici, Commissaire chargé des affaires économiques et financières, de la fiscalité et des douanes, a rappelé à l'issue de cette approbation qu'il était essentiel que : « *les règles fiscales dans les régions ultrapériphériques françaises [tiennent] compte de l'exposition des produits locaux à la concurrence étrangère qui peut avoir des effets dévastateurs sur les entreprises locales.* » Cette proposition devra maintenant être examinée par le Parlement européen, mais seulement pour avis consultatif, puis adopté par le Conseil.

LES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT EUROPEENS CONFIRMENT QUE LE BUDGET 2021-2027 DE L'UNION NE SERA PAS ADOPTÉ AVANT LES ÉLECTIONS DE MAI 2019

Le Conseil européen des chefs d'Etat ou de gouvernement qui s'est réuni le jeudi 13 décembre, s'est fixé comme objectif d'atteindre un accord en automne 2019 sur le cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union européenne pour la période 2021-

2027. En amont, lors de la séance du Conseil des ministres de mardi 11 décembre, plusieurs pays, dont l'Allemagne et l'Espagne, s'étaient montrés favorables à l'échéance de fin 2019 pour l'adoption du CFP, mais la France avait affirmé que la qualité de l'accord devait primer sur le calendrier. Suite à cette réunion des ministres de mardi, le Commissaire en charge du budget, Günther Oettinger, a expliqué qu'il y aura « *neuf sessions du Conseil en dix mois* » pour trouver un accord d'ici à octobre 2019. M. Oettinger a souligné que, à cette date, l'actuel Président de la Commission européenne et celui du Conseil européen, respectivement MM. Jean-Claude Juncker et Donald Tusk, seront encore en fonctions. En effet, le Parlement européen sera renouvelé suite aux élections de mai 2019 et les successeurs de MM. Juncker et Tusk devraient être désignés à la fin de 2019. Sur le fond, plusieurs pays, dont la France et l'Espagne, ont demandé, lors des débats de mardi et de jeudi, le maintien des budgets consacrés à la Politique agricole commune (PAC), ce à quoi s'opposent d'autres Etats comme la Suède et le Danemark.

UN NOUVEAU ROUND DE NÉGOCIATIONS ENTRE L'UE ET LE MERCOSUR ORGANISÉ MALGRÉ LES NOMBREUX DOUTES QUI ENTOURENT SON AVENIR : L'Union européenne a annoncé cette semaine l'organisation d'un nouveau round de négociations entre ses négociateurs et ceux du MERCOSUR. Comme l'avait déjà fait le Président Emmanuel Macron la semaine dernière (voir INFORUP du 7 décembre), Angela Merkel a, à son tour, déclaré mercredi que l'élection de Jair Bolsonaro à la tête du Brésil pouvait menacer la conclusion de l'accord. Les observateurs européens sont, pour ces raisons, de plus en plus pessimistes quant à la finalisation du partenariat entre ces deux entités dans les prochains mois.

LES INSTITUTIONS EUROPEENNES VOTENT LE COMPROMIS SUR LE BUDGET EUROPÉEN 2019 CONCLU LA SEMAINE DERNIÈRE : Suite à des négociations mouvementées entre la Commission, le Conseil et le Parlement européen, que nous détaillons dans l'INFORUP du 7 décembre dernier, le budget européen 2019 a finalement bien été voté par le Conseil et le Parlement cette semaine. Le compromis trouvé la semaine dernière a déjà été validé par la commission BUDG du Parlement européen, avant d'être adopté par le Conseil mardi et le Parlement réuni en plénière mercredi.

BREXIT - EN L'ABSENCE DE CONSENSUS A LA CHAMBRE DES COMMUNES, THERESA MAY REPORTE LE VOTE SUR L'ACCORD DE RETRAIT QU'ELLE ESPERE RENEGOCIER AVEC L'UNION EUROPEENNE : Mardi 11 décembre 2018, la

Chambre des Communes du Parlement britannique devait voter le projet d'accord de retrait conclu entre l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni le 25 novembre, pour assurer la période de transition post-Brexit (du 29 mars 2019 au 30 décembre 2020). Mais cet accord est très vivement critiqué par les représentants politiques britanniques, notamment en raison de la mise en œuvre d'un « filet de sécurité » (*backstop*) qui maintiendrait l'ensemble du Royaume-Uni dans une union douanière avec l'UE pendant la période de transition. Ceci vise à éviter de créer une frontière physique entre les deux Irlande, qui réouvrirait une plaie dans l'histoire du pays, ou de créer une nouvelle frontière entre l'Irlande du Nord et le reste du Royaume-Uni, ce qui reviendrait à diviser le territoire britannique. Plusieurs élus craignent que le *backstop* soit maintenu indéfiniment si aucun accord de libre-échange n'était trouvé à la fin de la période de transition, ce qui maintiendrait le Royaume-Uni dans le giron de l'Union européenne mais en perdant son siège au Conseil, son Commissaire et ses députés européens. Par conséquent, Theresa May a décidé de reporter au mois de janvier le vote sur cet accord de retrait car il était improbable que le Parlement britannique l'approuve en l'état. Le Premier ministre espère, pendant ce temps, obtenir de l'Union européenne qu'elle renégocie les conditions de cet accord de retrait. L'absence de consensus politique a conduit la majorité conservatrice britannique à déposer une motion de défiance mardi 11 décembre à l'endroit du Premier ministre. Finalement, Theresa May a obtenu la confiance de sa majorité (200 contre 117), mais semble plus que jamais tenir en équilibre grâce à un jeu de forces politiques contradictoires au sein de son propre parti. Alors qu'il était impossible pour elle d'obtenir un vote du Parlement cette semaine, l'Union européenne a accepté d'organiser un nouveau sommet sur le Brexit, jeudi 13 décembre au soir. L'UE, pour aider Theresa May à obtenir le soutien de sa majorité, a tenu à clarifier les conditions de l'accord mais a assuré, avec fermeté, que l'accord de retrait n'était pas renégociable. L'UE a rappelé que le filet de sécurité n'avait pas vocation à s'appliquer et s'est engagée à négocier au plus tôt un accord de libre-échange, dont la conclusion devrait permettre de ne pas avoir recours à ce filet de sécurité. Que faut-il en conclure ? Il est en l'état peu probable que la position de la Chambre des Communes change en l'espace de quelques semaines. Malgré la bonne volonté de l'UE pour clarifier sa position et donner des assurances sur la mise en œuvre du *backstop*, il est possible que, sans renégociation de cet accord de retrait, aucun consensus ne soit trouvé par Theresa May avec sa majorité. C'est pourquoi l'UE se prépare déjà à la sortie du Royaume-Uni sans accord (« hard Brexit ») le 29 mars 2019.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 17 AU 21 DÉCEMBRE 2018

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 17/12		Discours de Jean-Claude Juncker à l'ouverture du Forum de haut niveau Afrique-Europe	Conseil des Ministres "Agriculture et pêche"	
Mardi 18/12		Jean-Claude Juncker au Forum de haut niveau Afrique-Europe	Conseil des Ministres "Agriculture et pêche"	
Mercredi 19/12				
Jeudi 20/12			Conseil des Ministres "Environnement"	
Vendredi 21/12				